

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'an deux mil vingt et un, le 7 juin à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2021, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

**PRESENTS :** Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Frédéric GOURDAIS, Bernadette DENIS, Anne JOUET, Sylvie BERNARD, Romuald FRISSON (jusqu'à 21h18), Laëticia GAUTIER, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Caroline BERTAUD, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Maryse AUDRAN, Pascal COULON, Dominique CANNESSEON, Espérance HABONIMANA.

**PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :** Dominique JACQ a donné procuration à Sylvie BERNARD, Yvon LEGOFF a donné procuration à Pascal COULON, Farida AMOURY a donné procuration à Dominique CANNESSEON.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Dominique JACQ, Yvon LEGOFF, Farida AMOURY.

**ABSENTS :** Didier LE GOFF, Valérie FORNARI.

**SECRETAIRE :** Antoine SIMONNEAU.

**2021-40-01 Tarifs des locations et modalités de mise à disposition des salles de l'espace Beausoleil - rectificatif**

Agnès GUILLET, adjointe en charge de la culture, expose :

Vu la délibération n° 2020 -58 du 06/07/2020 précisant les tarifs et les modalités des locations des salles de l'Espace Beausoleil pour l'année 2021, il est proposé au conseil municipal le maintien des tarifs de location pour les différents utilisateurs et le maintien des tarifs des cautions pour l'année 2022.

Les tarifs sont les suivants pour tout contrat débutant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

|                           | Pontpéannais associations de Pont Péan & partenaires |                           | Entreprises & extérieurs      |                           | Régie                          |            |                                | CAUTION |
|---------------------------|--|---------------------------|-------------------------------|---------------------------|--------------------------------|------------|--------------------------------|---------|
|                           | jusqu'à 5 H d'occupation                             | jusqu'à 10 H d'occupation | jusqu'à 5 H d'occupation      | jusqu'à 10 H d'occupation | montage/démontage 1ère journée |            | utilisation journées suivantes |         |
| 2021                      | 1/2 journée (50% du tarif jour)                      | 1 journée                 | 1/2 journée (60 % tarif jour) | 1 journée                 | pack confér                    | pack spect |                                |         |
| DANYCAN A<br>258m2        | 180  | 360                       | 394                           | 656                       | 87                             | 215        | 54                             | 1000    |
| DANYCAN B<br>150m2        | 90   | 180                       | 198                           | 330                       | 87                             | 215        | 54                             | 1000    |
| DANYCAN A+B<br>408m2      | 267  | 534                       | 586                           | 977                       | 87                             | 215        | 54                             | 1000    |
| PUITS ET CARREAU<br>124m2 | 102  | 204                       | 224                           | 373                       | 87                             | 215        | 54                             | 500     |
| HALL<br>143m2             | 102  | 204                       | 224                           | 373                       | 87                             | 215        | 54                             | 500     |
| HALL + P&C<br>267m2       | 204  | 408                       | 447                           | 745                       | 87                             | 215        | 54                             | 500     |
| CUISINE                   | 73   | 73                        | 123                           | 123                       |                                |            |                                | 500     |

A partir de la deuxième journée de location il est proposé une réduction de 35% du tarif plein pour la location des salles.

Le tarif pontpéannais sera appliqué aux employés municipaux.

Au-delà de 10h d'occupation, une majoration de 100€ par heure supplémentaire sera facturée, pour les utilisations qui nécessitent la présence d'un technicien sur site. L'embauche d'un technicien supplémentaire sera facturée quant à elle 400€.

A l'exception des spectacles vivants, aucun équipement technique et scénique (sono, lumière, vidéo...) ne sera mis à la disposition des utilisateurs.

### **Autres tarifs :**

#### **Tarif prestations nettoyage des locaux**

| <b>Désignation des locaux</b>   | <b>Tarifs TTC</b> |
|---|-------------------|
| Salle Danycan (avec ou sans gradins) + scène + loges + hall d'entrée + sanitaires                           | 126.00 €          |
| Salle Danycan (avec ou sans gradins) + scène + loges + salles puits et carreau + hall d'entrée + sanitaires | 189.00 €          |
| Salles puits et carreau + hall d'entrée + sanitaires + loges  | 94.00 €           |
| Hall d'entrée + sanitaires  | 65.00 €           |
| Forfait nettoyage cuisines (sol)  | 35.00 €           |

#### **Location :**

Vaisselle : la vaisselle sera facturée 0.60 € par couvert (assiettes + verres + couteaux + cuillères + fourchettes + tasses). Il sera demandé une caution de 200 € par tranche de 100 couverts, un inventaire sera effectué à la remise de la vaisselle ; en cas de casse celle-ci sera facturée.

Vidéo-projecteur supplémentaire : 40 €

Lave-vaisselle : 20 €

Chambre froide : 20 €

Badge : 35 € pour le remplacement d'un badge perdu.

#### **Associations pontpéannaïses :**

Utilisation des salles de l'eB : Une gratuité annuelle sera attribuée pour la salle Danycan ou les 3 salles puits carreau et hall pour toutes les associations de la commune.

Une deuxième gratuité annuelle sera attribuée pour la salle Danycan ou les 3 salles puits carreau et hall pour les associations communales qui y organiseraient un spectacle ou une bourse ouverte à tous les publics.

Concernant les activités régulières des associations communales : Gratuité pour les salles des Puits, du Carreau.

Dans la mesure où la salle serait occupée par une location ou une initiative municipale, l'activité de l'association serait annulée ou reportée.

Vaisselle : la vaisselle sera prêtée aux associations de la commune : Il sera demandé une caution de 200 € par tranche de 100 couverts, un inventaire sera effectué à la remise de la vaisselle ; en cas de casse celle-ci sera facturée.

Badge : 35 € pour le remplacement d'un badge perdu (badge espace Beausoleil et badge salles des sports).

En cas de locations privées empêchant la tenue d'une activité associative, la commune préviendra l'association sept jours avant au moins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 17 voix POUR (Michel DEMOLDER, Stéphane MENARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Evelyne OLLIVIER LORPHELIN, Frédéric GOURDAIS, Bernadette DENIS, Anne JOUET, Sylvie BERNARD, Romuald FRISSON, Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Caroline BERTAUD, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Stéphanie DAVID) et quatre ABSTENTIONS (Maryse AUDRAN, Pascal COULON, Dominique CANNESSON et Espérance HABONIMANA):

- **D'ACCEPTER** les tarifs présentés ci-dessus

Pour copie conforme, en Mairie, le 10 juin 2021

Le Maire,

Michel DEMOLDER